



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 0623-2025 Séance du 03 décembre 2025**

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<b>Date de convocation :</b> 27 novembre 2025
<b>Nombre de conseillers :</b> Membres en exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 8 Exprimés : 11
<b>Secrétaire de séance :</b> M Jean-Pierre PEYREROL

**L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 03 décembre à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

**Présents** : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Jean-Pierre PEYREROL, Anne GRUAULT, Patrice FRELY, Jean-Christophe BOYET, Lola DIEZ-CALCATELLI

**Absent excusé** : Sophie BOUCHOUX,

**Procuration** :

Laure LUXTON à Lola DIEZ-CALCATELLI  
Serge GRYNKORN à Anne GRUAULT  
Gaël EVRARD à Laurence CHABAUD-GEVA

**OBJET : Ouverture de crédits 2026 – Section Investissement**

*Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA*

**Vu l'article I.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**CONSIDERANT** la nécessité de ne pas interrompre la réalisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026 de la Commune,

**Le Conseil Municipal,  
Ouï l'exposé de Madame le Maire  
Après avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 dans les limites suivantes :

Chapitre	Libellés	Crédits ouverts 2025 (hors RAR)	Autorisation Crédits 2026
203	Frais d'études	47 819.02 €	11 954.76 €
2111	Terrains nus	338 188.00 €	84 547.00 €
212	Aménagements et Agencements de Terrains	6 200.00€	1 550.00 €
2131	Construction bâtiments publics	872 327.00 €	218 081.75 €
2135	Installations générales, agencements	6 782.57 €	1 609.64 €
2151	Réseaux de voirie	309 377.90 €	77 344.48 €
2152	Installations de voirie	820.08 €	205.02 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	9 000.00 €	2 250.00 €
2183	Mat. de bureau et Mat. Informatique	5 000,00 €	1 250.00 €
2184	Mobilier	1 000,00 €	250.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €	1 250.00 €

**PRECISE** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2026 du budget principal ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

**Secrétaire de Séance**

**Jean-Pierre PEYREROL**

**Le Maire,**



**Laurence CHABAUD GEVA**

**ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.